

Feuille de quorum

du Conseil Communautaire



SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 23 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, M. N. ARIK, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, Mme S. RABAUD-PLU, Mme E. SANS, M. T. COZIC, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme D. RAVENEL, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT, Mme K. MULLET, M. P. LEMOUCHER.

Absents et représentés : M. F. EDOM, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ, M. C. MASSÉ, M. L. CHARRETIER.

Absents et excusés : Mme J. LAUGER, Mme C. HEULOT, M. Y. GOULETTE, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT.

Votes par procuration :

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE
M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY après son départ
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. M. GUIHARD
Mme C. LEROUX a donné pouvoir à Mme R. KAZIEWICZ
Mme L. MÉNARD a donné pouvoir à M. Y. CALIPPE
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU après son départ
M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme K. FOFANA
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD
M. O. RUCHAUD a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT après son départ
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU jusqu'à son arrivée
M. R. KANUA-DIYABANZA a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ après son départ
Mme F. GIFFARD a donné pouvoir à Mme C. LEBATTEUX après son départ
M. A. BRAUD a donné pouvoir à Mme I. LEBALLEUR
Mme O. MBODJ a donné pouvoir à M. G. LEPROUST
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à M. D. LE BARS
M. L. CHARRETIER a donné pouvoir à Mme E. SANS

Mme Kaba FOFANA remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibération 1 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 2 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	58

Délibération 23 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 24 à 26 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibérations 27 à 33 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	54

Délibérations 34 à 43 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	52

Délibérations 44 à 49 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

1- Election des membres constituant la commission d'appel d'offres servant de base au Jury de concours de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réalisation d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Saint-Pavace.

DGA Ressources - Juridique - Commande publique

Rapporteur(s) M. Serge CIGANA

Pour mémoire, conformément aux articles L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Commissions d'Appels d'Offres et les Jurys de Concours pour les établissements publics de coopération intercommunale se composent :

- du Président, Président de droit ou de son représentant
- 5 conseillers communautaires, (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) ayant voix délibératives,
- en outre **pour les Jurys**, les personnalités qualifiées sont désignées par arrêté du Président du jury selon l'objet du marché, le collège des élus étant composé par les élus de la Commission d'Appel d'Offres (sauf désignation spécifique). Les autres membres étant désignés par arrêté du Président.

Le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence, peuvent participer, lorsqu'ils y sont invités par le Président. Ils ont voix consultative.

Le Président peut, en outre, faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui a fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

L'élection a lieu conformément aux dispositions des articles L1411-5 du CGCT.

Les membres titulaires et les suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Par délibération du 28 Octobre 2021, vous avez approuvé, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 4 635 000 € HT dont 3 204 960 € HT de travaux, le programme de réalisation d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Saint Pavace, en direction de Coulaines (Cf/ plan joint), comprenant :

- la création d'un cheminement piétons-cycles côté Le Mans, au droit du gymnase et de la nouvelle maison de quartier de la Madeleine, y compris un raccordement au Boulevard Nature par une rampe et un escalier,
- la création d'une passerelle piétons-cycles d'environ 60 m de longueur au dessus de la Sarthe, à l'angle du terrain de tennis,

- la création d'une estacade piétons-cycles d'environ 140 m de longueur sur la zone naturelle actuelle permettant une transparence hydraulique, dans l'emprise de la zone inondable forte,

- la création d'un cheminement piéton-cycles au niveau du terrain, sur la commune de Saint Pavace, jusqu'à la rue de Normandie en longeant la rue de Provence.

Compte tenu de la particularité de ce projet, il est proposé la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique servant exclusivement de base à la commission du Jury de concours de maîtrise d'œuvre organisé pour cette opération (avis sur les candidatures et les projets).

Cette Commission d'Appel d'Offres ne sera plus compétente ensuite dans le cadre de la réalisation de l'opération, ni pour l'attribution des marchés, avenants ou toute autre compétence hors du jury précité.

Pour la constitution de cette CAO, la liste suivante est enregistrée :

TITULAIRES

M. Christophe COUNIL
M. Christophe ROUILLON
M. Rémy BATIOI
M. François EDOM
Mme Jacqueline ROUSSEAU

SUPPLEANTS

Mme Renée KAZIEWICZ
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX
M. Thierry TOUCHE
Mme Sophie MOISY
Mme Hélène LAFORÊT-THIBAUT

Les membres du conseil communautaire ayant voté et les résultats du scrutin donnant **65** exprimés, l'attribution des sièges au quotient et au plus fort reste donne les résultats suivants :

La commission d'appel d'offres issue de ce scrutin est ainsi composée comme suit :

Titulaires

M. Christophe COUNIL
M. Christophe ROUILLON
M. Rémy BATIOI
M. François EDOM
Mme Jacqueline ROUSSEAU

Suppléants

Mme Renée KAZIEWICZ
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX
M. Thierry TOUCHE
Mme Sophie MOISY
Mme Hélène LAFORÊT-THIBAUT



N° d'identification : lmc1DEL224397H1






Affichage le 04 octobre 2022

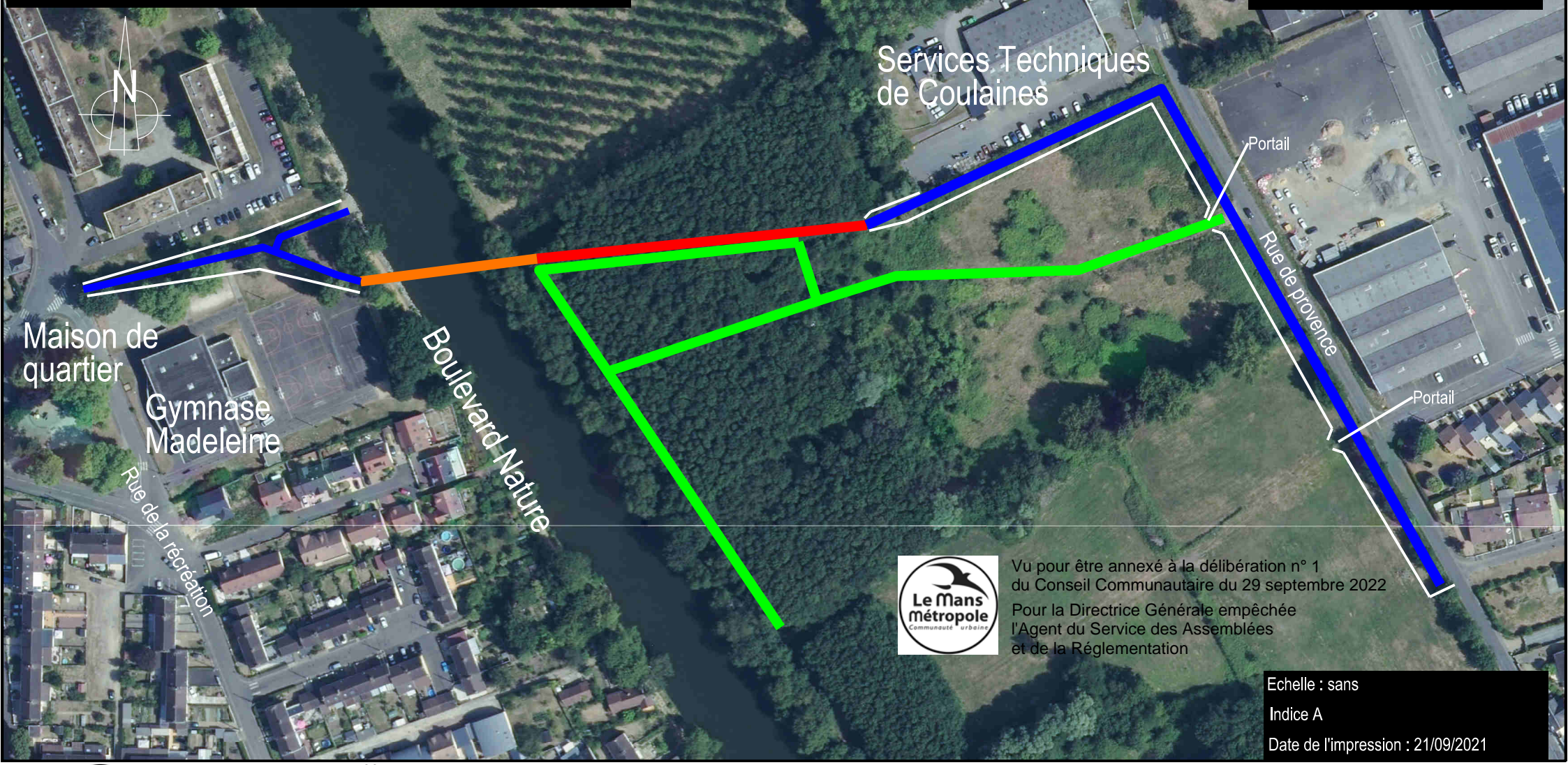
Délibération exécutoire le 04 octobre 2022

PLAN DU PROGRAMME

PASSERELLE MADELEINE

LEGENDE :

	Passerelle
	Estacade
	Tracé itinéraire
	Chemin d'entretien
	Clôtures et portails



Vu pour être annexé à la délibération n° 1
 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022
 Pour la Directrice Générale empêchée
 l'Agent du Service des Assemblées
 et de la Réglementation

Echelle : sans
 Indice A
 Date de l'impression : 21/09/2021



Vu pour être annexé à la délibération n° 30
 du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021
 Pour la Directrice Générale empêchée
 l'Agent du Service des Assemblées
 et de la Réglementation